

# RÉCÉPISSÉ DÉFINITIF

**Elections municipales  
de mars 2020 dans les communes de 1 000 habitants et plus**

## Déclaration de candidature pour le premier tour de scrutin

Département (ou collectivité) : **Alpes-Maritimes**

Le représentant de l'Etat

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,


donne récépissé définitif au responsable de la liste intitulée :  
**ADN BIOT**

dont la tête de liste est **Mme DESCHAINRES Sophie**

de la déclaration de candidature de cette liste au premier tour des élections municipales de mars 2020 dans la commune de : **Biot**

Fait le, **17/02/2020**

Le représentant de l'Etat,

POUR LE SOUS-PRÉFET  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
SAI-D36  
  
Gilbert DELASSUS-DONIOL